

### Contribution de Jean RENARD

---

2 décembre 2010



#### **Quelques réflexions impertinentes, entre silence et cacophonie**

Une publication récente (septembre 2010) du CERTU et de la coordination nationale des conseils de développement fait le bilan de dix années d'existence de nos structures participatives. Elle soulève un bon nombre de nos propres questionnements et interrogations quant à notre rôle. J'invite chacun à la lire.

Sont exposées les questions relatives au rôle des conseils de développement dans les enjeux et défis d'aménagement de nos territoires et du "vivre ensemble" dans notre société. Dans la mesure où nous représentons, plus ou moins bien reconnaissons-le, la société civile, c'est-à-dire les citoyens qui n'exercent pas une responsabilité politique, nous sommes interpellés en tant que structure participative officiellement reconnue.

Je souhaite ici profiter de ce retour sur expérience pour donner mon sentiment. Comme le rappelait notre regretté président JJ. Régent nous devons être, avec pertinence et mesure, un lieu d'interrogation et d'impertinence. Nous devons nous introduire dans le couple formé par les élus et techniciens afin de poser les questions qui ne le sont guère, ou qui divisent le monde politique, ou qui sont occultées et mises sous le tapis. Notre composition, notre mode de recrutement, notre liberté de ton, notre indépendance, et, osons-le dire, nos compétences nous le permettent. C'est même un devoir citoyen.

Un certain nombre de dossiers, assortis d'alliances brusquement réactivées, de coups de force, de sous-entendus, de silences assourdissants, de choix d'aménagement sans réelle concertation avec les populations, nous invitent à réagir et à donner notre sentiment, argumenté par les auditions et expertises.

Certes la législation a fait des avancées afin de recueillir avant décision le sentiment et les avis des populations. Grands débats, enquêtes publiques, choix et formation des commissaires enquêteurs, referendums locaux, la panoplie pour mieux informer la population et prendre son avis s'est enrichie et l'on ne peut que s'en féliciter. Mais combien de referendums locaux, désormais prévus par la législation, sont décidés par les élus, sur le territoire national, suite à un grand débat relatif à un grand aménagement ? L'un à Brest me semble-t-il, relatif à un projet de tramway. Combien d'enquêtes publiques aboutissent à remettre

en cause un projet décidé par l'administration ou les élus ? Combien de fois a-t-on vu un véritable choix offert entre plusieurs projets d'aménagement ou de construction ?

Le risque qui nous guette est de transformer le conseil de développement en faire valoir, en simple chambre d'enregistrement, en caution de décisions sur lesquelles nous avons pourtant des observations, voire des suggestions, à faire. Comment se faire entendre en étant de bonne foi ? Je rejoins à cet égard les remarques du président Alain Mustière (Ouest-France du 27 novembre) lequel se plaint, à propos du rôle du CESER qu' « **on donne des avis, on est là pour tracer des lignes, mais on n'est pas toujours entendus. Cela crée des frustrations. Les politiques parlent beaucoup de la place à donner au citoyen, mais ils oublient les instances consultatives** ». Ne pourrait-on pas en dire autant à propos de notre conseil de développement ? Il ne faudrait pas que nos remarques et interrogations restent sans réponse, sinon à quoi servons-nous ?

Le plus bel exemple de choix sur lequel nous avons à dire à propos d'un aménagement de grande ampleur est celui du tracé de la LGV entre le Mans et Rennes. Les ingénieurs de réseau ferré de France ont choisi et défini un tracé. Puis, afin de faire passer leur projet et de diviser l'opinion, ils ont imaginé d'autres tracés auxquels ils ne croyaient pas. Sur chaque tracé des mobilisations se sont faites. Lesquelles ont été dégonflées une fois le premier tracé retenu. Chacun a cru échapper au projet, sauf ceux qui étaient dès l'origine impactés. Mais il y a eu un simulacre de concertation ! L'alternative d'un tracé Le Mans-Châteaubriant, avec à partir de cette dernière ville deux dérivations, l'une vers Rennes, l'autre vers Nantes, via NDDL, soutenue par des associations d'usagers, a été récusée d'emblée. Ce choix justifiait le transfert de l'aéroport. Au total une réalisation qui s'est faite au grand bénéfice de Rennes et aux dépens de Nantes.

Un autre exemple d'aménagement qui pose problème est la localisation du futur CHU. L'impression de nombreux citoyens est d'être mis devant un fait accompli. Certes les techniciens et élus apportent des justifications a posteriori, mais plusieurs questions mériteraient analyses complémentaires. D'où viennent les malades accueillis ? (à Angers une étude a été produite sur la répartition géographique des usagers du CHU local). En terme de localisation d'équipement c'est un préalable à étudier. Dans le domaine du commerce chacun sait que le choix de la localisation d'un hypermarché se fait en fonction des origines de la « clientèle ». Il doit en être de même pour un hôpital.

Le site actuel de Saint-Herblain qui abrite une partie du CHU devient d'un coup "un hôpital relégué en périphérie" ! Est-ce parce qu'il est à proximité du périphérique ? Son implantation à l'origine a été réfléchie, qu'est-ce qui fait qu'elle n'est plus d'actualité ? Qui a refusé de le desservir par le tramway, demande exprimée en son temps par notre Conseil ? On a préféré desservir un centre commercial dit de périphérie, (Atlantis) au grand dam des commerçants du centre-ville. La question du site retenu (une île), et donc des problèmes à venir de dessertes et d'accès, pose question sur les déplacements au cœur de la ville. Le récent PDU approuvé a-t-il évoqué au fond cette question ?

Enfin, **la question des risques d'inondation aurait dû être un préalable à toute décision.** Rappelons pour mémoire qu'après la guerre le projet d'une cité universitaire dans l'île Beaulieu avait été refusé par l'administration du fait de ce risque (Histoire de l'Université de Nantes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p.198-199). Rappelons aussi que l'abaissement du lit du fleuve, multiplie les risques d'inondation, contrairement à l'idée reçue, ce par un effet d'entonnoir lors de la conjonction d'une grande marée et d'une crue. Examiner ces différentes questions et les mettre sur la place publique montre que le débat n'est pas un choix politique, il est du domaine des principes de précaution.

Notre conseil de développement se retrouve face à de tels enjeux pour de nombreuses autres affaires d'aménagement. Pensons aux franchissements de la Loire à l'aval de l'île de Nantes, au tunnel ferroviaire, à l'éventuel transfert du MIN, au maintien des voies ferrées sur l'île de Nantes afin de ne pas hypothéquer l'avenir, et bien d'autres questions. Je crains qu'on lui fasse jouer une partition dont il ne maîtrise pas les notes ! Je propose que nous dressions la liste des questions qui fâchent ou qui sont susceptibles d'être

conflictuelles. Et de nous en tenir à celles qui sont de notre domaine (nous ne sommes ni un conseil de quartier, ni la DATAR ! traitons des questions qui sont à notre échelle). Et ensuite de faire valoir officiellement notre opinion et avis. Quitte, et c'est naturel dans une démocratie participative, à faire savoir qu'au sein du conseil plusieurs propositions coexistent, et si oui les présenter.

Pour nos réflexions sur le projet de territoire 2030, en voici une liste, imparfaite, à la Prévert. Elle est à compléter par chacun d'entre nous :

- la localisation du futur CHU
- les franchissements de la Loire, au sein de l'agglomération, mais aussi au-delà
- les axes routiers envisagés autour de Nantes : Machecoul-Clisson-Ancenis et Ancenis-Nort-Savenay, amorce d'un deuxième périphérique ?
- l'étoile ferroviaire et son calendrier (question largement évoquée dès 1996 au sein de la CCA)
- les aéroports de NDDL, Rennes Saint-Jacques et Angers-Marcé, coopération ou concurrence ?
- les relations entre la métropole nantaise et les territoires voisins, coopération ou concurrence ?
- les équipements culturels et sportifs, leur ordre de priorité
- l'étalement urbain, faut-il l'accepter, ou le redouter, le réguler et si oui comment ?
- la protection et le maintien des milieux agricoles (Zap et PEAN)
- l'aménagement des rives de la Loire et de l'Erdre
- la mise en valeur des patrimoines de la région nantaise
- les relations entre Nantes et le littoral
- les rapports entre les différents échelons administratifs et les territoires, en particulier avec le département. Ce dernier a aussi son propre conseil de développement
- l'avenir de l'estuaire : entre développement et protection (classement UNESCO ?)
- les risques de ghettoïsation dans l'habitat (grands ensembles et résidences fermées)
- les universités dans l'Ouest : coopération ou compétition ?

Sur chacune de ces questions, les différentes délégations du conseil pourraient s'entendre pour produire avis, remarques et propositions. Le tout serait argumenté, résumé et présenté aux élus et à la population dans un document de qualité, largement diffusé, et baptisé « la voix de la société civile ».